



Le passe vaccinal est validé par 3 stimulations du système immunitaire à la COVID-19.

Depuis le décret du 14 février, une personne avec un schéma vaccinal initial complet (2 doses ou une dose et une infection) puis attrape la COVID au moins 3 mois après la vaccination valide un **certificat de rétablissement sans limitation de durée**.

SCHÉMA VACCINAL COMPLET

Deux injections de vaccin ou Vaccin + COVID ou COVID + Vaccin



COVID



Validation du passe vaccinal avec un certificat de rétablissement sans limitation de durée

3 mois minimum

La personne a déjà eu la COVID

Sur Tous Anti COVID, elle valide son passe vaccinal avec son attestation de vaccination et le résultat de son test positif. (voir fiche pratique correspondante).

La personne vient se faire tester

- Vérifier la date de la dernière injection validant le schéma vaccinal initial en scannant le QR Code avec Tac Vérif +.




Cycle vaccinal initial complet



Dernière injection depuis plus de 3 mois

- Faire le test antigénique dans les conditions habituelles.

- Le test est positif. Faire l'enregistrement sur SIDEP.

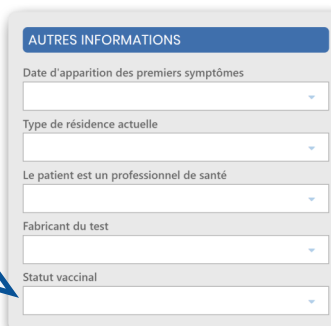
 Pour l'instant, seul l'enregistrement manuel sur SIDEP est possible dans ce cas. Les solutions d'enregistrement automatiques ne permettent pas de valider sans limitation de durée le certificat de rétablissement.



Enregistrement manuel du résultat du test sur SIDEP

- ◆ Procéder à l'enregistrement habituel : nom, prénom, numéro de téléphone mobile, adresse mail...

Dans **autres informations**, un menu déroulant apparaît : **statut vaccinal**

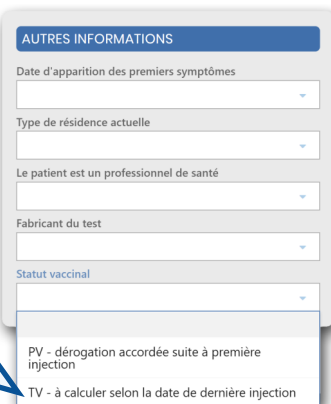


- ◆ Cliquez sur **statut vaccinal**, un sous-menu apparaît :

- Vous ne cliquez sur aucune des deux possibilités, vous validez un passe valable 4 mois en cas de test positif.

- En cliquant sur **PV**, vous validez un passe sanitaire pour une personne ayant fait sa première dose de vaccination en cas de test positif.

- En cliquant sur **TV**, vous validez un passe vaccinal sans limitation de durée en cas de test positif.



En cas de résultat positif au test et si vous avez cliqué sur **TV**, avertir le patient que son **certificat de rétablissement aura une durée illimitée** et de bien le conserver.

Si la fin de son schéma vaccinal initial a moins de 3 mois, il n'est pas éligible au dispositif.

